

COMMUNE DE BATS

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 16 AOUT 2022 A 19H

L'An Deux Mille Vingt Deux, le seize août à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de BATS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc DUPOUY, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 09 /08/2022

Présents : Jean-Marc DUPOUY, Paula MARTINET, Gaelle MARTIN, François DEDEBAN, Gérard DUYTSCHÉ, Joël VIDOT et Karine LESPIAU

Absents excusés : Marc DABESCAT et Laurent DUMARTIN

Le Conseil a élu pour Secrétaire Madame Paula MARTINET

1- Communications :

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à Monsieur Bernard Lafitte qui assiste au conseil municipal.

Monsieur le Maire demande de rajouter 2 délibérations à l'ordre du jour à savoir : la signature de 2 devis dont les dates de validité arrivent à échéance. Et demande la modification de la délibération 2022-23 portant sur la délégation d'attributions du conseil municipal au Maire en date du 27 juin 2022. Cette modification porte sur le rajout d'un paragraphe permettant à Monsieur le Maire de signer des devis d'un montant maximum à fixer avec l'assemblée délibérante. Monsieur le Maire informera le conseil municipal dès qu'un devis sera signé.

2- Approbation du compte-rendu du 27 juin 2022

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal a adopté le compte-rendu de la dernière séance du 27 juin 2022.

3- Délibération 2022-28 – Signature devis SLTE – Remplacement blocs secours et alarme incendie à l'école maternelle de Bats

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal :

- Approuve le devis de la SLTE d'un montant de 912.15€ HT et 1094.58€ TTC ;
- Autorise Monsieur le Maire à accepter la proposition précitée.

4- Délibération 2022-29 – Signature devis d'étude et conseil pour la mise en place de la fibre au lotissement Lahitte

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal :

- Approuve le devis d'étude et conseil du SYDEC fibre pour le fibrage du lotissement

- Lahitte d'un montant de 400€ HT et 480€ TTC ;
- Autorise Monsieur le Maire à accepter la proposition précitée.

5- Délégation d'attributions du Conseil municipal au Maire – abroge la délibération n°2022/23 du 27 juin 2022

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de :

ARTICLE 1 : De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

ARTICLE 2 : De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

ARTICLE 3 : D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

ARTICLE 4 : De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

ARTICLE 5 : D'autoriser au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

ARTICLE 6 : De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres (travaux, fournitures et services) d'un montant inférieur à 1500€ ainsi que toute décision concernant leurs avenants.

Monsieur le Maire rendra compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil municipal des décisions prises en vertu de la présente délégation de pouvoir.

ARTICLE 7 : La présente délibération abroge et remplace la délibération du 27 juin 2022 portant délégations consenties au Maire par le Conseil municipal.

6- Approbation du rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable, d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif du Syndicat des Eaux du Marseillon et du Tursan (Eaux 40)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité des présents :

- d'approuver le rapport 2021 sur le prix et la qualité des services publics pour les compétences : eau potable, assainissement collectif et assainissement non collectif du Syndicat des Eaux du Marseillon et du Tursan, annexé à la présente délibération.

7- Prêt relais « Lotissement de Lahitte »

Monsieur le Maire passe la parole à Madame Gaelle Martin, 2^e adjointe qui va présenter les propositions reçues pour le prêt relais du lotissement Lahitte (prêt pour un montant de 235 000€).

3 banques ont été sollicitées : le Crédit Agricole, la Caisse d'Épargne et la Banque des territoires. Pour rappel (CR du conseil municipal du 27 juin 2022), la Banque des territoires intervient sur des projets importants sur du long terme.

Le Crédit Agricole a proposé un taux de 1.88% sur 3 ans mais le taux est révisable et non capé. Madame Martin a demandé à avoir un taux fixe, ce qui est possible mais avec 5% de pénalités sur les

remboursements anticipés (et 235€ de frais de dossier).

La Caisse d'Épargne propose un taux fixe à 2.11€ sans frais de pénalités lors de remboursements anticipés soit 4958.50€ d'intérêts par an (prêt mis en place sous 3 semaines).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal :

- Approuve la proposition du prêt relais émanant de la Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou Charentes et accepte les conditions énumérées ci-dessus ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt au nom de la Commune et à procéder à tout acte de gestion le concernant.

8- Devis Bodet- changement moteur de cloches à l'Église de Bats

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal la nécessité de changer le moteur de la cloche de l'Église qui ne fonctionne plus depuis le dernier orage.

Monsieur le Maire présente le devis reçu de la part de l'entreprise BODET Campanaire qui s'élève à 1511.50€ HT soit 1813.80€ TTC.

Oùï l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal :

- Approuve le devis de BODET Campanaire pour un montant de 1511.50€ HT et 1813.80€ TTC ;
- Autorise Monsieur le Maire à accepter la proposition précitée.

9- Devis ROA – réfection de l'arrêt de bus silo de Bats

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le devis de la Route Ouvrière Aturine concernant la réfection de l'arrêt de bus du silo.

Oùï l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal :

- Approuve le devis de LROA pour un montant de 2320€ HT et 2784€ TTC ;
- Autorise Monsieur le Maire à accepter la proposition précitée.

10- Prix de vente aux mètres-carrés des lots du lotissement Lahitte

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les travaux du lotissement Lahitte ont débuté début juin et que les travaux de viabilisation touchent à leur fin. Le coût total des travaux s'élève à 366 036.80€ + 31 860€ du poste de refoulement (financé par la commune).

Une réunion de travail avec les adjoints a permis d'élaborer 3 options pour proposer un prix de vente attractif (*en PJ le document de travail rédigé par François DEDEBAN qui présente les différentes options de prix de mise en vente des lots – annexe n°1*).

L'agence ATOS juge un prix de vente entre 35€ et 38€/m² comme convenable.

Le conseil municipal considère qu'un prix de vente à 37€/m² est correct pour la commune.
La délibération sera prise dès lors que les travaux de viabilisation du lotissement seront terminés.

11- Avancement des travaux du lotissement :

Le lot 1 est terminé depuis le vendredi 12 août, le SYDEC commence les travaux la semaine du 22 août. La vente des lots pourra débuter à partir de septembre.

12- Informations relatives aux appels d'offres :

Les appels d'offre pour les lots 1,2 et 3 ont été mise en ligne sur un site dématérialisé avec le Cabinet Bémogé. Suite à cela, un recours gracieux de la Préfecture nous est parvenu pour manquement de publicité. En effet, les appels d'offres d'un certain montant doivent également apparaître dans un journal d'annonces légales, chose qui n'a pas été fait.

Une réponse écrite rédigée par François DEDEBAN et le Cabinet Bémogé a été envoyée à Mme La Préfète pour expliquer les raisons de ce manquement. Par courrier en date du 13 juillet 2022, Mme la Préfète n'a pas donné suite à son recours gracieux.

Informations diverses :

- La réparation du toit des toilettes publiques et de l'ancien local du cantonnier ont été réalisés par l'entreprise Dabescat et sont terminés à ce jour ;
- Date à refixer pour la vente du bois Lahitte ;
- Déclaration à l'assurance faite suite à la panne de la cloche de l'Eglise ;
- Arrêté de délégation du maire à Joel VIDOT pour le mariage de son neveu le 27 août 2022. Paula MARTINET fera la célébration de mariage de Alain Lailheugue et Sandrine Mourgues ;
- Monsieur le Maire sera indisponible à partir du 30 août jusqu'à fin septembre car il doit subir une intervention cardiaque. Les adjoints prendront le relais pendant cette période.

La séance est levée à 20h.